



Vélos à assistance électrique.

Pour qui ?

La commune est dotée de 3 vélos à assistance électrique à destination de tous ses habitants.

Pourquoi ?

C'est le moyen idéal de redécouvrir le territoire escarpé de votre région, sans peiner ni souffrir. A l'heure des mobilités douces, venez essayer un VAE pour vous convaincre avant de l'adopter.

Combien ?

Quatre formules sont possibles :

- Du lundi au vendredi au tarif de 50 euros
- Le week-end au tarif de 35 euros
- La semaine entière au tarif de 85 euros
- La journée au tarif de 15 euros.

Comment ?

1

Je m'inscris :

- > Je télécharge et imprime le contrat de location sur le site de la Commune de Compeyre.
- > Je renseigne les informations demandées, prends connaissance des conditions générales de location et prépare les documents à présenter et à remettre.

2

Je dépose mon dossier au secrétariat :

Je remets le contrat de location complété et signé à :

Commune de COMPEYRE

5 place du Périé

12520 COMPEYRE

Accompagné des pièces suivantes :

- > Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- > Copie de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou passeport
- > Un chèque de 1000 € à l'ordre du Trésor Public

3

Je récupère mon vélo

A la mairie de Compeyre sur rdv le vendredi ou le lundi.

4

Je restitue mon vélo

A la mairie de Compeyre sur rdv le vendredi ou le lundi.

État des lieux du vélo réalisé au début et à la fin de la location

Toute mauvaise utilisation et dégradations seront facturées